

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/06/91

Objet : 91 - Musée - dons

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu les différents dons,

Décide

D'accepter les dons suivants afin d'enrichir les collections du musée de Vire Normandie :

- Un lot d'environ 80 photographies et 10 bobines de film sur Vire pendant les années 1940-1960, (don de Nicole Petit) ;
- Un bouilloire Guy Degrenne (don des enfants de Georgette Cotentin) ;
- Deux chemises de jour de la fin du XIX^e siècle appartenant à Berthe Gauthier (don de Daniel Alcouffe) ;
- Un cintre du magasin « Au Deux Nègres » (don de Thierry Richard).

Fait à Vire Normandie, le 5 juin 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240612-91-DE

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2024

Publication : 12/06/2024

Nicole DESMOTTES

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

